

## L'ASSEMBLEE GENERALE DU CORELSO

---

### COMITE POUR LE RESPECT DES LIBERTES ET DES DROITS HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL Forum Social Ivryen, Centre Commercial Jeanne Hachette, 10 Promenade Gérard Philippe 94200 – Ivry/seine

L'Assemblée générale du CORELSO qui s'est réunie, avec succès et détermination a débattu et approuvé, le 10 juin 2006, l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral : Ennaâma Asfari, co-Président (voir extraits infra).
- Rapport d'activités : Initiatives du CORELSO ainsi que l'examen de la situation actuelle aux territoires occupés : Jean-Paul le Marec, secrétaire.
- Bilan financier : Françoise Vernevaut, trésorière.
- Préparation du CORELSO-Info, n° 2, juin 2006.
- Election du Conseil d'Administration (par les adhérents à jour de leur cotisation).
- Ont été élus à cette Assemblée générale : Aline Pailler et Ennaâma Asfari (Co-présidents), Jeanne-Abigaïl Denzler Ali Omar Yara (vices-présidents) ; Jean-Paul Le Marec et Oubella ElKenti, secrétaires généraux, Françoise Vernevaut et Bachir Moutik (trésoriers).

•••

Rapport moral par Ennaâma Asfari, élu co-président du CORELSO (extraits) :

Remerciement des associations qui ont milité et militent toujours en faveur du droit humain au Sahara occidental occupé : Le Comité Algérien en Europe de Solidarité avec le peuple Sahraoui (CCESP) ; la coordination citoyenne de la Communauté algérienne en France avec l'ARASD ; A. ARASD, la Représentation du Front Polisario en France ; AFASPA, AFAPREDESA ; Association des travailleurs sahraouis en France (ATS) ; Le Collectif des Défenseurs des Droits de l'Homme Sahraouis au territoire du Sahara Occidental sous contrôle marocain (CDDHS) ; Association sahraouie des victimes des violations graves des droits humains (ASVV) ; Union des Juristes Sahraouis (UJS) ; Forum Social Ivryen (FSI) ; Le comité du Val de Marne...

*« Au moment de célébrer la création du Front Polisario et la proclamation de la RASD nous commémorons aujourd'hui-même la première année du soulèvement populaire dans les territoires occupés, Saguiet El Hamra et Rio de Oro ainsi qu'au sein des territoires historiques sahraouis, (Tantan, Tarfaya, Guelmim, Assa, Zak, Lagsabi et dans d'autres localités sahraouies). Ce que j'ai vécu, au sein des militants sahraouis de droit humain dans les territoires occupés depuis le début de la résistance civile sahraouie - connue maintenant, même dans les médias les plus réservés, de l'INTIFADA de l'INSTIQLAL (...). La nuit du 20 mai 2005, les manifestations ont éclaté à la capitale l'Aiun, et se sont étendues par la suite aux autres villes occupées ainsi qu'aux autres villes marocaines universitaires dans lesquelles se trouvent les étudiants sahraouis. Depuis cette date leur mot d'ordre demeure : LA RESISTANCE CIVILE ET PACIFIQUE pour défendre le DROIT INALNEALABLE DU PEUPLE SAHAOUI À L'AUDETERMINATION ET A L'INDEPENDANCE. Les manifestations populaires dans les territoires occupés au sein des Universités marocaines, le 20 mai 2005 ont été l'expression politique d'un refus total et populaire au blocage du processus de paix pour l'autodétermination du peuple Sahraoui. Voilà, maintenant, et après un an, ce soulèvement pacifique a fait des centaines de prisonniers politiques sahraouis, des milliers des blessés, de maisons, même des quartiers saccagés, par exemple, lors de la répression du 16 mai 2005 à l'Aiun ou tout un quartier a été saccagé où il y a eu des centaines d'arrestations, de tabassages et de tortures principalement à l'égard des femmes et des enfants. Même chose se produisait à Smara, le 26 mars 2006 et le 17 mai 2006 au quartier « symbole » Mattala à l'Aiun, ou le jour de la présence d'une délégation du Haut Commissariat des Droits de l'Homme. Ce soulèvement pacifique dans les territoires occupés, qui a rencontré un écho, chez tous les sahraouis, n'a pas été un hasard, mais la conséquence objective de l'entêtement de l'occupant Marocain. »*

*« Devant cet entêtement marocain de refuser la proposition de James Baker, dans les territoires occupés, les Sahraouis comme tous les autres ont pris conscience de la nécessité de réagir devant cette attitude illégale et injuste de l'occupation marocaine et du manque de volonté politique du Maroc pour appliquer, régulièrement et avec la présence de la communauté internationale un référendum d'autodétermination. La prise de conscience du rapport de force à l'intérieur des territoires occupés, dont témoigne la présence de 120 000 soldats Marocains et plusieurs centaines de milliers et civils nous oblige à nous adapter à cette réalité d'occupation et donc une résistance populaire qui a la capacité de toucher la plus grande majorité de la population civile et qui résiste hors de portée de la récupération et la domination de l'occupant. La résistance civile a commencé et continuera dans le futur jusqu'à l'exercice du peuple sahraoui à son droit à l'indépendance. »*

Nota bene : l'intégralité du rapport moral et une chronologie des actions du CORELSO dans les territoires occupés ainsi en Europe vont être publiés ultérieurement.

**AMINATOU HAIDAR, OVATIONNEE  
AU PARLEMENT EUROPEEN**



Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2006, Aminatou Haidar, qui avait été nommée pour le prix Sakharov du Parlement européen, a été reçue par les groupes politiques à Bruxelles pour expliquer aux parlementaires la situation dramatique de la population sahraouie des zones occupées victime de la répression. Elle a sollicité l'intervention de l'Union européenne pour « *mettre fin aux exactions des autorités d'occupation marocaines contre les populations civiles* » et pour exiger « *le respect de la légalité internationale au Sahara occidental* ». Après l'avoir reçue, le président du Parlement Européen, Josep Borrell, l'a accueillie le 31 mai à l'ouverture de la séance plénière. A peine l'a-t-il présentée « *Aminatou Haidar, prix Juan Maria Bandres pour la défense du droit d'asile et la solidarité avec les personnes réfugiées du peuple sahraoui* » que les parlementaires l'ont ovationnée. Au grand dam des autorités marocaines qui ont protesté...

• • •

**Majesté, je dois beaucoup à votre père...**

Jean-Pierre Tuquoi, Editions Albin Michel, Paris

L'alliance "sacrée" entre la France et le Maroc passe d'abord par les Chefs d'Etat. Comme il l'avait promis à Hassan II, Jacques Chirac "veille" sur son fils Mohamed VI qu'il défend et soutient en toutes circonstances.

A Paris, les "Amis du Maroc" sont nombreux, solidaires d'un régime qui les couvrent de cadeaux en tous genres. Les relations entre la France et le Maroc se caractérisent par le poids des intérêts économiques et commerciaux croisés, des législations sur mesure. Journaliste au *Monde*, Jean-Pierre Tuquoi dévoile dans ce livre, sous-titré *France-Maroc, une affaire de famille*, les aspects cachés de cette complicité faite d'argent, de raison d'Etat et de services rendus. A Consulter.

• • •

**Pour plus d'information sur la lutte des Sahraouis**

[www.sahara-info.org](http://www.sahara-info.org)  
[www.birdhso.org](http://www.birdhso.org)  
[www.arso.org](http://www.arso.org)  
[www.afaspa.org](http://www.afaspa.org)

**LE SAVEZ-VOUS ?**

- Après sa visite dans les zones occupées du Sahara occidental, la mission du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les droits de l'homme a rencontré du 21 au 23 mai les autorités de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) dans les campements de réfugiés.
- La municipalité de Madrid a approuvé à l'unanimité une motion d'urgence condamnant la répression dans les territoires occupés et appuyant le référendum d'autodétermination.
- Le gouvernement suédois a voté contre l'accord de pêche UE-Maroc qui n'est pas conforme au droit international car « *le Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc* ». Sans aller jusqu'à voter contre, la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas ont émis des réserves.
- L'Association Marocaine des droits de l'homme (AMDH) voulait organiser une manifestation de solidarité avec les étudiants sahraouis d'universités de Rabat victimes de la répression. La manifestation a été interdite et brutalement dispersée.
- L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture) a dénoncé la répression dans les territoires occupés du Sahara occidental et réclamé la protection de la population sahraouie.

• • •

**La réunion du travail pour les préparatifs du  
« Village du Monde »  
Fête de l'Humanité  
15, 16, et 17 septembre 2006**

Ali Omar Yara, militant sahraoui, représentant l'Association des Travailleurs Sahraouis à « *la fête de l'Huma* » a rebondi, lors de la séance du travail au siège du journal de l'Humanité, sur la plainte du camarade marocain « La Voie démocratique » à propos de la gêne occasionnée par la présence dans les dernières fêtes des membres de l'Amicale marocaine, (commandée par les consulats marocains). En effet, les sahraouis du stand ont constaté la présence de certaines personnes de cette amicale consulaire, ainsi que quelques transfuges sahraouis qui, sous le prétexte de discuter la cause sahraouie avec les animateurs de stand, provoquent une ambiance susceptible d'entraver l'agir des militants de la fête de l'Humanité. Ali Omar Yara, affirme que ces gens-là sont souvent présents dans d'autres manifestations comme celle du 1<sup>er</sup> mai, celles, l'année dernière, à Trocadéro et devant l'Assemblée nationale française, ce qui représente déjà un signe de pression et de dénonciation. Mais le fait que ces gens osent gêner l'action militante au sein de *la fête de l'Huma*, considérée comme un « havre de paix », ne peut que nuire au principe de l'autodétermination des peuples opprimés. A propos de l'annonce de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du « *Front populaire* » qui a généré des progrès sociaux considérables, Yara, exprime, au nom des Travailleurs Sahraouis en France la solidarité avec *le Journal de l'Humanité*. *L'Huma* incarne non seulement le patrimoine universel mais, le fait aussi que ce journal a joué un rôle indéniable, voire le rôle premier dans la couverture des événements dramatiques que le peuple sahraoui en exil a subie durant la période de Giscard d'Estaing.

• • •

**SAHARA OCCIDENTAL : FAIRE  
RESPECTER LE DROIT DES PEUPLES  
A DISPOSER D'EUX-MÊMES**

Dans le bulletin de février du CEDETIM (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), Bernard Dréano, qui en est un des responsables, aborde la question du Sahara occidental après l'assemblée de Bouznika sous le titre « Parler du Sahara? » :

*« L'atelier sur les conflits de l'Assemblée de Bouznika a été l'occasion d'un débat abordant la question du Sahara. Cela n'avait rien de simple, certains journaux marocains avaient dénoncé la présence de "séparatistes" au sein du Forum maghrébin, certains Sahraouis ont dénoncé le rejet de la participation de militants du Polisario. Malgré tout, une discussion calme et argumentée a bien eu lieu, une première dans de telles conditions ! Comme une sorte d'esquisse du débat qu'il faudra approfondir lors du Forum maghrébin proprement dit. Plusieurs éléments méritent de ce point de vue d'être soulignés. Il est utile, quand on parle d'un conflit précis, de le situer dans son environnement régional et global, pas pour énoncer des vérités plus ou moins abstraites (sur le caractère impérial de l'impérialisme) mais des éléments d'une situation concrète et évolutive. De même n'est-il pas sans intérêt de rapprocher un cas particulier (ici le Sahara occidental), d'autres cas (par exemple le Kosovo ou l'Abkhazie), et d'y comparer le jeu des acteurs, y compris des forces de paix. Enfin, plutôt que de s'opposer sur des principes (la marocanité du Sahara contre le droit à l'autodétermination), il est possible d'avancer dans le débat en partant des problèmes concrets (la situation des mouvements sociaux sur le terrain, les revendications culturelles ou civiques, les questions de prisonniers et de disparus, etc...). Autant d'aspects qui ont été abordés à Bouznika, et qui devraient permettre de poursuivre ce débat dans le même esprit. »*

Comme cette analyse est souvent reprise par des responsables du mouvement associatif français, voici une réponse qui a été adressée à Bernard Dréano et aux organisateurs du prochain Forum Social Maghrébin :

Dans le bulletin du CEDETIM de février 2006, Bernard Dréano, sous le titre « Parler du Sahara ? » livre ses réflexions après l'Assemblée de Bouznika. A juste raison, il se félicite que cette réunion ait abordé la question du Sahara Occidental. A partir de cette première discussion « calme et argumentée », il appelle à « approfondir » le débat. Fort bien ! Mais encore faut-il que ce débat n'évacue pas la réalité du problème pour s'enliser dans les sables des fausses solutions !

Bernard Dréano rapproche, de façon arbitraire, le cas du Sahara Occidental des cas du Kosovo et de l'Abkhazie ! C'est un choix délibéré qui permet de faire oublier que le Sahara Occidental est une colonie et qu'il est inscrit par les Nations-Unies depuis 1963 sur la liste des territoires à décoloniser. Pour le Sahara Occidental, la seule comparaison qui s'impose c'est avec Timor-Est qui était un territoire occupé et colonisé par l'Indonésie et qui a réussi à se libérer du joug colonial. La comparaison initiale n'est pas innocente puisqu'elle débouche sur une analyse faussée de la réalité quand Bernard Dréano écrit : « Plutôt que de s'opposer sur des principes (la marocanité du Sahara contre le droit à l'autodétermination), il est possible d'avancer dans le débat en partant des problèmes concrets (la situation des mouvements sociaux sur le terrain, les revendications culturelles ou civiques, les questions de prisonniers et de disparus etc...) ». Ce qui revient à renvoyer dos à dos les positions du Maroc (marocanité) et du Front Polisario (droit à l'autodétermination) pour déboucher sur un vague appel aux mouvements sociaux chargés de trouver des solutions aux problèmes concrets. Sont ainsi passés à la trappe : l'arrêt de la Cour internationale de justice de la Haye du 16 octobre 1975 qui n'a jamais reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental et a réaffirmé au contraire la légitimité du droit à la décolonisation, les accords signés par les deux parties pour la mise en œuvre d'un cessez-le-feu suivi d'un processus de paix, les résolutions successives des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. Sont également passés sous silence : l'exploitation illégale des ressources naturelles du territoire sahraoui, le soulèvement de la population sahraouie dans les zones occupées depuis le 21 mai 2005 et la violente répression des forces d'occupation marocaines.

Poursuivre le débat nécessite de le mettre sur les rails du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du respect des résolutions des Nations-Unies. Faut-il rappeler que le Front Polisario a accepté toutes les conditions du plan Baker alors que le Maroc essaie de renforcer le fait accompli de son occupation en multipliant les manœuvres de retardement et d'obstruction pour empêcher la mise en œuvre de ce plan. Bafouant le droit international, il va même jusqu'à considérer ce plan comme nul et non avvenu en proposant une solution fondée sur l'autonomie du Sahara Occidental sans tenir aucun compte de la volonté du peuple sahraoui qui serait ainsi dépossédé de son droit à choisir librement son avenir. Le Maroc sait qu'il peut bénéficier de la complaisance, voire de la complicité, de nombreux Etats, notamment du gouvernement français qui soutient délibérément les thèses marocaines.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas effectivement de se contenter « d'énoncer des vérités plus ou moins abstraites », il s'agit de reconnaître le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et d'amener le Maroc à respecter ce droit, comme il s'y était engagé en signant les accords. Toute autre démarche ne vise qu'à dédouaner le Maroc de sa responsabilité dans ce blocage et à promouvoir une solution fondée sur l'autonomie du Sahara Occidental.

Jean Paul Le Marec

• • •

Danielle Mitterrand a affirmé, en avril 1996 : « *Le processus référendaire demeure l'otage d'une attitude marocaine de blocage "intolérable".* (...) ». La présidente de F-L a visité, le 6 novembre 2001, les camps sahraouis (Tindouf), elle a rendu visite, aussi à la mère de Mohamed Daddach, qui venait d'être libéré. Elle a, lors d'une conférence de presse, le 4 décembre 2001 dénoncé « *l'incapacité de la communauté internationale à mettre en œuvre le Plan de Paix des Nations Unies au Sahara Occidental, la signature de contrats de prospection pétrolière dans les eaux territoriales du Sahara Occidental entre le Maroc et notamment Total Fina Elf* ». Danielle Mitterrand, dans une lettre adressée, le 20 mai 2003 à Mohamed Abdelaziz, Président de la République Sahraouie, demande la libération des prisonniers de guerre marocains encore détenus par le Front. Ce qui est tout à fait légitime venant d'une militante et compagnon de route, comme d'ailleurs l'ont proposé plusieurs amis du peuple sahraoui. Mais, le « *rapport de sa Mission internationale d'enquête* » du 11 au 25 avril 2003 « sur les conditions de détention des prisonniers de guerre marocains détenus par le Front Polisario » demeure un tournant quant à la crédibilité des informations supposées. Le 20 septembre 2003, le Front Polisario a publié sa réponse, au rapport de la F-F.L., réfutant les accusations formulées. Il signale des contradictions et des exagérations, relève des noms de prisonniers inconnus (alors que tous sont enregistrés par le CICR), annonçant comme vivants des prisonniers déclarés décédés et conteste pratiquement toutes les accusations. Le FP juge le rapport de F-L « *partial, déséquilibré et malhonnête* » et reproche à la Fondation son manque de vigilance et de rigueur, qui entache sa crédibilité.

Cette Fondation a non seulement retiré subitement ses actions humanitaires en faveur des Réfugiés sahraouis en exil, mais tombe maintenant dans un espèce de « révisionnisme » inexplicable. En effet, la grande carte que dresse la F-L dans le Journal *L'olivier Déchaîné*, n° 3, printemps-été 2006, pp. 4-6 ne mentionne pas le Sahara occidental comme territoire non autonome, mais plutôt intégré dans le Maroc. L'indication : « Algérie : création d'une ferme d'élevage ovin à El Aïun, dans le Sahara Occidental (comité catholique contre la faim et pour le Développement) » ne mentionne pas les campements de réfugiés Sahraouis de la région de Tindouf. Ce qui non seulement contredit l'engagement relaté plus haut, mais sème la confusion dans l'esprit des lecteurs de son journal, certes engage, mais sur des bases juridiques et politiques complétement erronées. Ce qui non seulement contredit l'engagement de F-L, relaté plus haut, mais sème la confusion dans l'esprit des lecteurs de son journal sur les bases juridiques et politiques complètement erronées.

Ali Omar Yara

## ADHESION A CORELSO

Paris le 10 juin 2006

**Madame, Monsieur,  
Cher(e) Ami(e)**

**CORELSO**  
**Forum Social Ivryen**  
**Centre Commercial Jeanne Hachette**  
**10 Promenade Gérard Philippe**  
**94200 Ivry-sur-Seine**  
**Tél. 0146704276, 0611645270**  
**e-mail: [corelso@yahoo.fr](mailto:corelso@yahoo.fr)**

Depuis trente ans, le Sahara Occidental est occupé par le Maroc. En 1991, un accord entre le Maroc et le Front Polisario sous l'égide des Nations-Unies prévoyait un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Depuis lors, le gouvernement marocain fait obstacle à la décolonisation du Sahara Occidental, en refusant le référendum en violation des résolutions des Nations-Unies.

Depuis fin mai, la population sahraouie des zones occupées exprime son droit à l'autodétermination par des manifestations pacifiques. Les forces marocaines d'occupation répondent par une violente répression : arrestations, emprisonnements, mauvais traitements et tortures dans les prisons, maisons dévastées, procès arbitraires avec de très fortes condamnations.

Face à l'aggravation de cette répression - dont peu de médias occidentaux rendent compte - et à l'intensification des violations des droits humains (avec notamment des interventions très violentes des forces des unités du GUS le vendredi 16 décembre contre la population sahraouie), vient de se constituer le **Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental (CORELSO)**.

Nous avons le plaisir de vous adresser les objectifs de cette association précisés dans ses statuts en vous proposant d'en devenir adhérent(e), vous recevrez ainsi toutes publications du CORELSO.

Avec l'espoir d'une réponse favorable, recevez nos amicales salutations.

Aline Pailler et Ennaâma Asfari  
co-présidents  
Françoise Vernevaut, trésorière

### BULLETIN D'ADHESION 2006 AU CORELSO

NOM.....  
PRENOM.....  
Profession.....  
Adresse.....  
Téléphone..... E mail.....

Après avoir rempli ce bulletin, joindre un chèque minimum de 10 euros à l'ordre de Françoise Vernevaut et l'adresser à :  
CORELSO Forum Social Ivryen Centre Commercial Jeanne Hachette, 10 Promenade Gérard Philippe 94200 – Ivry/Sur/Seine.

Date.....Signature.....

Conception Ali Omar Yara, Responsable du CORELSO-INFO.